



MÉMORANDUM DE CONCERTES

L'Économie Sociale comme réponse aux aspirations des citoyens



Concertation des organisations
représentatives de l'Économie Sociale asbl

ÉLECTIONS 2024 :
5 THÉMATIQUES -
41 PROPOSITIONS



A PROPOS DE CONCERTES

ConcertES est la plateforme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie. Elle est née il y a près de 17 ans, en partant du constat que les acteurs de l'économie sociale manquaient d'un lieu de rencontres et de concertation pour coconstruire et débattre des enjeux transversaux de l'écosystème. En tant qu'interlocuteur unique auprès des instances régionales et fédérales, ConcertES propose un espace de réflexion novateur et stimulant pour ses 21 organisations membres, parmi lesquelles on retrouve des acteurs pluriels, actifs sur les deux Régions.

Les missions de ConcertES sont de porter la voix de l'économie sociale et de ses acteurs auprès du politique, de promouvoir le modèle de l'économie sociale auprès des citoyens et de communiquer des données statistiques sur l'économie sociale. Dans le respect du principe de subsidiarité, ConcertES travaille en appui de ses organisations membres et sur les thématiques et axes stratégiques que ses membres lui définissent.

Un travail de concertation qui permet de réunir une grande diversité d'acteurs en un même lieu de co-construction, pour dessiner collectivement les lignes directrices de développement de l'économie sociale comme modèle économique alternatif inspirant, tant au niveau national qu'européen et international. Un modèle économique qui apporte des solutions concrètes dans un contexte de nécessaire transition socio-économique.

Face au modèle économique dominant aujourd'hui dans lequel les finalités de l'activité économique sont réduites à la recherche de profit et de l'intérêt individuel, dans une société en crise (crise économique, crise sociale, crise environnementale, recherche de sens,...), ConcertES et ses membres portent la vision de l'économie sociale comme une alternative économique crédible, basée sur un socle de valeurs inébranlables, vouée à participer, aux côtés d'acteurs publics ou privés à but de lucre, à une économie plurielle pour construire une société harmonieuse, inclusive, durable, humaine, juste et solidaire.

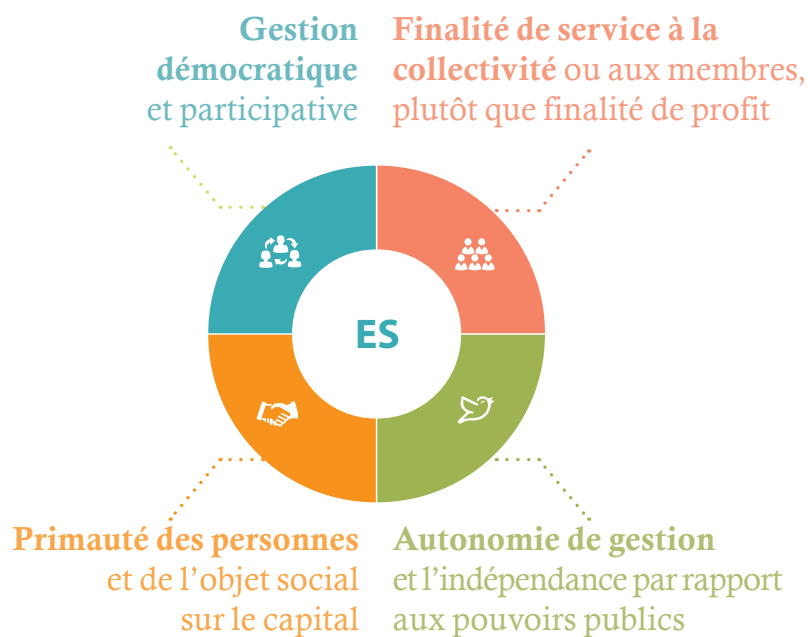
Credit Photo : Max Romain

L'économie sociale se présente comme une alternative à l'économie classique. Elle regroupe des entités telles que des associations, des fondations, des mutuelles et des coopératives agréées, qui opèrent dans divers secteurs d'activité en produisant des biens et en fournissant des services. Ces entreprises et associations trouvent souvent leur origine dans des initiatives citoyennes ou des organisations de la société civile.

Les entreprises de l'économie sociale se distinguent des entreprises classiques de plusieurs manières :

- **Leur objectif principal n'est pas la quête du profit, mais plutôt la recherche d'un impact social.** Elles développent des activités visant à résoudre des problématiques sociales ou environnementales. Au lieu de maximiser les profits, elles limitent la distribution des bénéfices à leurs actionnaires afin de les réinvestir au sein de l'entreprise. C'est pourquoi l'on affirme que les entreprises de l'économie sociale placent l'humain avant le profit.
- **Elles adoptent un mode de gestion démocratique**, où le pouvoir de décision ne dépend pas de la détention du capital. Les actionnaires ne détiennent pas un pouvoir proportionnel au nombre d'actions ou de parts qu'ils possèdent. De plus, elles intègrent les intérêts et les recommandations de toutes leurs parties prenantes (travailleurs, clients, actionnaires, etc.) grâce à des mécanismes de gouvernance participative.

L'économie sociale se définit par un ensemble de caractéristiques communes :



L'économie sociale en Wallonie et à Bruxelles en 2022, c'est :

- 11.800 entreprises et près de 258.000 emplois (soit 12,6% de l'emploi salarié) ;
- Une création nette du nombre d'entreprises employeuses de plus de 42% depuis 2018, contre une diminution de 0,7% dans l'économie classique ;
- 15.000 emplois nets créés depuis 2018 (soit une augmentation de plus de 6.2%) ;
- Des emplois qui se déclinent principalement dans le secteur de la santé et de l'action sociale (30% hors hôpitaux) et dans les activités de service (14%, dont 5% en titres-services).

Les entreprises d'économie sociale remplissent une multitude de fonctions bénéfiques pour la société :

- **Elles répondent à de nombreux enjeux contemporains**, allant du commerce équitable à l'épargne solidaire, tout en proposant des innovations sociales pour lutter contre les inégalités et contribuer à la cohésion sociale. Elles apportent également une réponse aux enjeux environnementaux.
- **Elles ont un impact positif sur l'économie, la société et l'environnement** en favorisant la cohésion sociale et le développement durable. Elles créent des activités économiques génératrices de valeur et d'emplois tout en poursuivant l'intérêt commun.
- **Elles naissent de l'initiative de citoyens** qui décident de s'unir pour apporter des réponses constructives aux problèmes sociaux qui les préoccupent, stimulant ainsi le progrès et l'innovation.
- **Les entreprises d'économie sociale génèrent de nombreux emplois locaux**, qui ne peuvent pas être délocalisés, et sont souvent destinés à des personnes en situation de précarité.
- **Elles se montrent plus résilientes aux chocs économiques** que les entreprises classiques. Cette résilience s'explique par leur orientation à long terme, leur prise de décision consultative, le maintien des bénéfices dans l'entreprise et leur ancrage territorial.
- En tant que prestataires de services à la communauté, **elles luttent contre les inégalités et renforcent la cohésion sociale.**

Des initiatives internationales récentes ont reconnu l'importance de l'économie sociale pour un développement économique, industriel, durable, équitable et inclusif. Ces initiatives incluent la proposition de recommandations du Conseil européen sur l'économie sociale (juin 2023), le plan d'actions pour l'économie sociale de la Commission européenne (décembre 2021), les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail et de l'OCDE (juin 2022), le Transition Pathway for Proximity & Social Economy de la Commission européenne (novembre 2022) et la résolution des Nations Unies sur la promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable (avril 2023).

Ces textes internationaux invitent les États à soutenir l'économie sociale en tant que modèle de développement durable. Il s'agit pour eux d'encourager, soutenir financièrement et promouvoir l'économie sociale, tout en créant un environnement juridique et fiscal favorable à son développement.

Il s'agit de placer l'économie sociale au cœur des politiques publiques.

En vue des élections fédérales, régionales et européennes, ConcertES formule 41 propositions pour l'économie sociale et ses acteurs autour de 5 thématiques :

- Créer un écosystème favorable
- Soutenir, développer et pérenniser
- Financer
- Visibiliser
- Eduquer/former

CRÉER UN ECOSYSTEME FAVORABLE À L'ÉCONOMIE SOCIALE 10

1. Placer l'économie sociale au cœur et en transversalité des politiques 11
2. Placer l'économie sociale au cœur des politiques territoriales/augmenter
le lien entre l'économie sociale et les territoires 12
3. Reconnaître une organisation représentative de l'économie sociale
à Bruxelles et au niveau fédéral 13
4. Renforcer le rôle de l'économie sociale dans les organes consultatifs. 14

SOUTENIR/ DEVELOPPER/ PERENNISER 16

5. Elaborer une stratégie publique ambitieuse de développement et
de soutien à l'économie sociale 17
6. Soutenir les dispositifs existants en économie sociale 18
7. Soutenir l'entrepreneuriat en économie sociale 19
8. Marchés publics : clauses sociales, éthiques, environnementales,
circulaires et de gouvernance dans la commande publique 20
9. Maintenir les aides à l'emploi 21
10. Favoriser l'innovation dans les entreprises d'économie sociale 22
11. Revoir la proposition de modification de la taxe sur le patrimoine des ASBL 23
12. Soutenir les entreprises d'économie sociale à la transition écologique 24
13. Autoriser le volontariat dans les coopératives agréées entreprise sociale 26
14. Créer un chèque « économie sociale » 27
15. Soutenir l'évaluation de l'impact social et environnemental des entreprises
d'économie sociale 28
16. Stimuler l'entrepreneuriat social dans l'insertion socio-professionnelle 29
17. Revaloriser les agréments des coopératives 30
18. Revaloriser l'agrément entreprise sociale et démocratique 31
19. Conserver la philosophie/l'approche initiale des projets « territoire
zéro chômeur » de longue durée 32
20. Soutenir la digitalisation des entreprises d'économie sociale 33
21. Créer un dispositif d'expérimentation pour l'économie sociale 34
22. Inscrire un axe « Mobilité » dans les politiques d'économie sociale 35

FINANCER 36

23. Réviser le fonctionnement des subventions publiques accordées aux entreprises dans le cadre de dispositifs d'économie sociale	37
24. Financer les entreprises d'économie sociale par l'épargne citoyenne.....	38
25. Inclure les entreprises d'économie sociale et les ASBL dans les aides aux entreprises.....	39
26. Maintenir le taux réduit de TVA pour les organismes à caractère social	40
27. Clarifier les aides d'état et revoir le plafond des aides de minimis	41
28. Orienter les aides économiques vers les entreprises vertueuses.....	43
29. Simplifier les financements européens des entreprises d'économie sociale.....	44
30. Créer un agrément pour les coopératives d'emploi et de travailleurs.....	45
31. Permettre aux entrepreneurs autonomes et entrepreneurs en coopérative d'emploi d'accéder aux aides économiques	46
32. Elargir les critères des instruments financiers publics destinés aux coopératives d'économie sociale	47
33. Création d'un fonds de conversion des entreprises classiques vers des entreprises d'économie sociale	48
34. Exonérer d'impôt les réserves impartageables des coopératives agréées auprès du Conseil National de la Coopération ou agréées entreprise sociale.....	49

VISIBILISER 50

35. Poursuivre le soutien à la visibilité de l'économie sociale	51
36. Visibiliser l'économie sociale par les statistiques : Soutien à l'Observatoire de l'économie sociale.....	52
37. Repositionner et renforcer le Conseil National de la Coopération.....	53

EDUQUER/ FORMER 54

38. Inscrire et renforcer dans tous les programmes éducatifs l'enseignement de l'économie sociale.....	55
39. Pérenniser les outils favorisant les liens entre la recherche et le terrain	56
40. Soutenir l'émergence d'initiatives d'éducation à l'économie sociale	57
41. Faciliter la participation citoyenne.....	58







RÉGION WALLONNE :

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 19, 20, 22, 23, 25, 28, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 39, 40, 41



REGION BRUXELLES CAPITALE :

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 22, 23, 25, 28, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 39, 40, 41



FÉDÉRAL :

1, 2, 3, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 17, 19, 21, 24, 26, 31, 34, 37, 39, 41



EUROPE :

1, 8, 10, 12, 20, 24, 27, 29, 30, 36



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES :

38, 39

CRÉER
UN ECOSYSTEME
FAVORABLE A
L'ÉCONOMIE SOCIALE



1.



.be



PLACER L'ÉCONOMIE SOCIALE AU CŒUR ET EN TRANSVERSALITÉ DES POLITIQUES

Afin de rendre possible la croissance, le développement et le changement d'échelle de l'économie sociale, il est important de lui accorder une place transversale au niveau politique.

Dans la partie « Implémentation, Monitoring et Evaluation » de sa proposition de recommandations, la Commission européenne recommande aux Etats Membres de réexaminer et d'améliorer leurs structures administratives et institutionnelles à tous les niveaux de gouvernance, par exemple :

- en créant un « guichet unique » pour apporter un soutien simplifié et pratique aux entités de l'économie sociale dans des domaines tels que l'accès au financement et d'autres formes de soutien ;
- en mettant en place des points de contact locaux et/ou régionaux pour l'économie sociale qui jouent le rôle d'ambassadeurs et de promoteurs de l'économie sociale afin de fournir un soutien de pair à pair, de faciliter l'accès aux financements de l'Union européenne et d'assurer la liaison avec les autorités nationales et régionales qui gèrent les fonds de l'Union.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES plaide pour que l'économie sociale puisse bénéficier d'une représentation politique au plus haut niveau des différents pouvoirs exécutifs et être instituée dans les compétences d'un.e seul.e Ministre, de préférence le/la Ministre de l'économie. ConcertES propose également de :

- **Consolider/Renforcer** les administrations régionales dédiées à l'économie sociale pour la mise en oeuvre des politiques publiques ;
- **Attribuer** à ces administrations un rôle d'ambassadeur de l'ES (économie sociale) auprès des autres administrations régionales ;
- **Installer/Désigner** un référent économie sociale dans toutes les administrations fédérales, wallonnes et bruxelloises et le former aux principes, valeurs et spécificités de l'économie sociale ;
- **Doter** les administrations des provinces et communes d'un référent dédié à l'économie sociale pour assurer le rôle de « correspondant territorial » ;
- Au niveau européen, ConcertES demande que la prochaine Commission **se dote** d'un Commissaire spécifiquement dédié à l'économie sociale afin d'assurer son déploiement, essentiel dans le cadre d'une transition durable, juste et inclusive.

2.



.be



PLACER L'ÉCONOMIE SOCIALE AU CŒUR DES POLITIQUES TERRITORIALES/AUGMENTER LE LIEN ENTRE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LES TERRITOIRES

Si les régions du pays ont compris l'enjeu du développement de l'économie sociale dans leur territoire, les villes et les communes wallonnes et bruxelloises restent peu familières de l'économie sociale, et méconnaissent son potentiel en termes de développement d'activités économiques locales, de cohésion sociale et d'attractivité pour les territoires.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES plaide pour que/qu' :

- Chaque commune mette en œuvre des politiques de développement de l'économie sociale et lui dédie un budget spécifique ;
- Chaque commune ait un échevinat en charge de l'économie sociale ;
- Chaque commune et province soit sensible à la mise en place de clauses sociales, éthiques, environnementales, circulaires et de gouvernance dans les marchés publics qu'elle organise sur son territoire ;
- Une réflexion soit menée sur la mise en place d'un agrément fédéral « Société Coopérative d'Intérêt Collectif » qui permettrait la création de coopératives multipartites dans lesquelles les acteurs territoriaux peuvent participer et s'impliquer ;
- Des formations à l'économie sociale soient ajoutées dans les programmes de formation destinés aux agents administratifs et aux mandataires communaux et provinciaux.

3.



.be



RECONNAITRE UNE ORGANISATION REPRÉSENTATIVE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE À BRUXELLES ET AU NIVEAU FÉDÉRAL

Reconnaître une organisation représentative permet, d'une part, d'assurer la transversalité de l'économie sociale et un développement cohérent de l'écosystème et, d'autre part, un réel déploiement du potentiel du modèle de l'économie sociale comme réponse à un changement nécessaire d'approche économique.

Depuis 2008, la Wallonie reconnaît le rôle central d'une organisation représentative de l'économie sociale et a confié ce rôle à ConcertES. Cette reconnaissance a permis un véritable essor de l'économie sociale en Wallonie. En effet, de par son action de concertation des acteurs de l'économie sociale, de structuration de positionnements communs et de dialogue constant avec les pouvoirs publics et les administrations, de nombreux dossiers ont pu être menés avec succès en Wallonie, tels par exemple :

- La concertation sur les actions du Plan de Relance de la Wallonie (Hub logistiques, incubateur, bourses coopératives, coopératives immobilières, ...);
- La centralisation des statistiques via l'Observatoire de l'économie sociale ;
- La mise en œuvre d'un groupe de travail dédié à la communication qui a permis le développement et la mise en œuvre d'un plan de communication sans précédent pour le développement de l'économie sociale ;
- La concertation sur le plan d'actions européen dédié à l'économie sociale ;
- La réforme sur les agences-conseils ;
- La mise en œuvre d'un plan de développement de l'économie sociale ;
- Les rédactions des mémorandums communs à l'économie sociale, à chacune des élections depuis 2009.

En Région de Bruxelles-Capitale et au niveau fédéral, il n'existe pas de reconnaissance d'une telle organisation.

NOS PROPOSITIONS

Afin de permettre un véritable essor de l'économie sociale, ConcertES propose que la Région de Bruxelles-Capitale et le législateur fédéral adoptent, chacun à leur niveau, un texte légal reconnaissant l'importance et l'existence d'une organisation représentative des organisations d'économie sociale et veillant à assurer

son financement pérenne. Cette organisation devrait nécessairement présenter les caractéristiques suivantes :

- Être bilingue français-néerlandais ;
- Agir sur mandat de ses membres ;
- Agir en subsidiarité de ceux-ci.

4.



RENFORCER LE RÔLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LES ORGANES CONSULTATIFS

Le modèle social belge, et a fortiori les modèles wallon et bruxellois, se sont construits en y intégrant la concertation avec les parties prenantes, à savoir entre autres et surtout, les représentants des travailleurs et des entreprises. Pour le secteur de l'économie sociale, les lieux régionaux d'expression de cette concertation sociale sont : le Conseil Wallon de l'Economie Sociale, au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental de Wallonie et le Conseil Consultatif de l'entrepreneuriat social à Bruxelles.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES affirme avec force qu'il convient de maintenir ces organes spécifiques dont l'objet est de rendre des avis sur les matières d'économie sociale. Il convient également de les consulter ex ante sur toute volonté de modification législative afin d'acquiescer l'adhésion de toutes les parties prenantes dans l'élaboration de toute nouvelle politique relative à l'économie sociale.



A Black woman wearing a blue hairnet and a dark blue apron over a white t-shirt is smiling warmly at the camera. She is in a kitchen setting, with a blue hairnet and a blue apron. In the foreground, there are three small, round, golden-brown pastries with white frosting on a grey tray. The background shows a kitchen environment with other people and bright lights.

SOUTENIR/
DEVELOPPER/
PERENNISER

5.



.be



ELABORER UNE STRATÉGIE PUBLIQUE AMBITIEUSE DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE

Le monde actuel fait face à des défis sociaux et environnementaux importants. Le modèle néolibéral nous montre au quotidien ses limites et un changement de paradigme semble s'imposer, afin de « faire de l'économie » de manière plus respectueuse de l'humain, du vivant et de notre planète.

En Région Wallonne, la stratégie "Alternativ'ES Wallonia" a permis de déployer l'économie sociale et de définir les lignes d'orientation des politiques publiques durant cette législature. Néanmoins, pour réaliser le changement de paradigme du modèle économique, **ConcertES demande que les ambitions d'une telle stratégie soient accentuées**, les budgets dédiés à l'économie sociale restant jusqu'alors d'ampleur bien faible au regard de ce dont bénéficient les entreprises classiques.

NOS PROPOSITIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions européen pour l'économie sociale, les Etats membres de l'Union européenne seront invités à élaborer des stratégies nationales pour l'ES.

ConcertES propose de ne pas attendre les recommandations européennes et demande aux entités fédérale et fédérées de jouer, chacune selon leur niveau de pouvoir, un rôle moteur et modèle en soutenant et développant une stratégie publique ambitieuse pour faire de l'économie sociale un acteur économique fort. Ceci implique tant la poursuite que le renforcement des politiques régionales actuelles, en co-construction avec les acteurs de l'économie sociale, que l'allocation de moyens en adéquation avec les ambitions.

6.



.be



SOUTENIR LES DISPOSITIFS EXISTANTS EN ÉCONOMIE SOCIALE

Plusieurs dispositifs spécifiques existent actuellement pour soutenir le développement de l'économie sociale. Citons :

- Les agences-conseil en économie sociale qui accompagnent des porteurs de projets et des entreprises dans le développement de leurs activités ;
- L'initiative d'économie sociale (IES) pour soutenir la mise en place d'un projet à finalité sociale et l'insertion socio-professionnelle de travailleurs peu qualifiés par le biais d'une activité de production de biens ou de services ;
- L'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2012 portant exécution de l'article 2 du décret du 8 novembre 2008 relatif à l'économie sociale en vue du développement d'entreprises d'économie sociale dans le secteur immobilier (M.B. du 20.09.2012, p. 16.351), appelé communément VESTA, qui permet de soutenir financièrement les entreprises d'économie sociale qui développent une activité immobilière ayant pour objectif d'acquérir des bâtiments en vue de les rénover ou de les transformer afin de les mettre à disposition sous forme de logements à destination de publics en situation de précarité, et/ou d'espaces pouvant être utilisés par des associations sans but lucratif ou des entreprises d'économie sociale en vue d'un usage professionnel ;
- Les entreprises d'insertion (EI) qui contribuent à la création et au maintien à l'emploi de publics éloignés du marché du travail ;
- Les Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale (IDESS) qui organisent des services pour des clients fragilisés, tout en participant de la sorte à la création d'emploi pour un public éloigné du marché du travail ;
- Les entreprises de réutilisation qui apportent leur contribution au réemploi, au recyclage et à la diminution des déchets tout en assurant la création d'emploi pour un public éloigné du marché du travail ;
- Les entreprises de travail adapté (ETA) qui mettent à l'emploi un public en situation de handicap ;
- Les centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) qui forment des publics éloignés du marché du travail avec des pédagogies individualisées doublées d'un accompagnement social fort ;
- Les coopératives d'activités qui accompagnent collectivement et individuellement le test d'activités économiques dans un cadre sécurisé ;
- Les agréments fédéraux « entreprise sociale » et « société coopérative agréée » ou l'agrément bruxellois « Entreprise sociale et démocratique » qui permettent aux entreprises de s'identifier clairement au secteur ;
- Le mandat insertion en région de Bruxelles-Capitale, qui contribue à l'accompagnement social et professionnel des travailleurs en insertion, ainsi que le dispositif d'emploi d'insertion en économie sociale ;
- W.Alter qui conserve son autonomie et sa spécificité en économie sociale au sein de Wallonie Entreprendre avec ses propres organes de gouvernance, de même pour COOP UB en Région Bruxelles-Capitale.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES insiste sur l'importance des dispositifs existants en économie sociale et demande que les Gouvernements régionaux les soutiennent sans réserve. ConcertES demande aussi que ces dispositifs soient adaptés, actualisés ou renforcés en vue de mieux

rencontrer les objectifs d'intérêt général pour lesquels ils ont été conçus, de manière à ce que les entreprises de l'économie sociale puissent poursuivre le développement de leurs activités et la réalisation de leurs finalités sociales.

ConcertES invite le Gouvernement fédéral à soutenir le développement des dispositifs économie sociale en activant les leviers qui demeurent en sa possession (fiscalité et cadre social notamment), et ce en complémentarité et en collaboration avec les Gouvernements régionaux.

7.



.be



SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT EN ÉCONOMIE SOCIALE

Les entreprises d'économie sociale ont démontré qu'elles étaient économiquement efficaces, plus créatrices d'emplois, plus résistantes dans les périodes de crise et plus résilientes sur le long terme. Cela tient à leurs règles de gouvernance qui les empêchent de prendre des risques spéculatifs inutiles et qui les obligent à se concentrer sur les besoins de leurs usagers (souvent associés). Elles sont ancrées dans un territoire local, y favorisent la transition sociale, économique et environnementale et soutiennent l'intérêt général.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES invite les pouvoirs publics à soutenir des structures capables d'accompagner l'émergence de tels projets et entreprises, de favoriser leur développement et leur croissance.

Tant en Wallonie qu'en Région de Bruxelles-Capitale, ces dispositifs de soutien existent. ConcertES demande que soient assurés la pérennité et le développement des Agences-Conseil en économie sociale, ainsi que des incubateurs iES ! et Coopcity. Cette pérennisation passe notamment par une reconnaissance dans des textes légaux et l'octroi de financements structurels.

8.



.be



MARCHÉS PUBLICS : CLAUSES SOCIALES, ÉTHIQUES, ENVIRONNEMENTALES, CIRCULAIRES ET DE GOUVERNANCE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Les marchés publics constituent un levier important pour la transition vers une économie plus responsable et respectueuse de l'humain et de l'environnement.

Aujourd'hui, à part quelques exceptions, il n'existe aucune norme générale qui impose à l'adjudicateur public d'étudier son marché de façon à incorporer des clauses sociales, éthiques, environnementales, circulaires et de gouvernance dans son marché public ni de devoir se justifier dans le cas où il ne les intégrerait pas.

En Région de Bruxelles-Capitale et au niveau fédéral, seule une circulaire ministérielle impose d'intégrer aux marchés publics des critères écologiques, sociaux et éthiques. En Région wallonne, le Gouvernement a invité les pouvoirs locaux à adopter la charte des achats publics responsables.

Ces circulaires et chartes, bien que louables, ne sont toutefois pas suffisantes pour opérer une réelle transition vers une économie plus responsable. Il existe une véritable responsabilité politique à défendre, encourager et favoriser plus intensément encore les clauses sociales, éthiques, environnementales et circulaires dans les marchés publics.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES invite les pouvoirs publics à :

- Respecter, a minima, la législation actuelle en veillant à sanctionner les adjudicateurs qui ne la respecteraient pas tout en veillant à soutenir les adjudicateurs qui respectent la législation ;

- Imposer de manière généralisée dans leurs législations relatives aux marchés publics l'inclusion de clauses sociales, éthiques, environnementales, circulaires et de gouvernance ;
- Veiller à utiliser pleinement les outils disponibles en vertu des règles de l'Union européenne en matière de marchés publics (Directive 2014) ;
- Favoriser l'allotissement dans les marchés publics importants ;
- Revoir la technique d'attribution qui se base, essentiellement, sur le prix le plus faible pour

mettre en évidence, par exemple, le cycle de vie du produit ou l'approche «buy social» encouragée par la Commission européenne ;

- Continuer à former et accompagner les pouvoirs adjudicateurs pour l'insertion des clauses susvisées et développer, via l'observatoire de la commande publique, des exemples ou modèles de cahier spécial des charges exemplaires ;
- Pérenniser les outils qui aident les entreprises d'économie sociale à répondre aux marchés publics ;
- Revoir le vade-mecum sur les clauses sociales en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Evaluer la possibilité d'étendre l'accès aux mécanismes des clauses sociales aux marchés publics à toutes les entreprises d'économie sociale au-delà de l'insertion tout en fixant des conditions d'accès strictes.

9.



.be

MAINTENIR LES AIDES À L'EMPLOI

Les Régions wallonne et bruxelloise ont développé une série d'aides à l'emploi et d'aides à l'insertion par l'emploi pour les personnes les plus éloignées du marché du travail. Ces aides sont essentielles aux entreprises d'économie sociale qui y recourent. Il convient de les maintenir en amplifiant leur volet insertion.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES plaide pour que ces aides soient calibrées pour atteindre au mieux les objectifs qui leur sont dévolus. ConcertES souligne qu'elles ne doivent en aucun cas se substituer à des aides économiques qui permettent le développement du modèle d'entreprise. Pour ce faire, il convient que ces aides soient conditionnées à des obligations de moyens et que l'accessibilité pour le public cible soit redéfinie en y intégrant un cumul de critères.

- **SINE** : 3.326 personnes ont trouvé et gardé un emploi via ce dispositif (chiffre 2019). Ce dispositif n'a plus évolué depuis 2004, ni dans sa structure, ni dans son financement. ConcertES plaide pour :
 - Que le dispositif soit ciblé vers les personnes les plus éloignées de l'emploi via des conditions d'accès plus fines et plus restrictives ;
 - Un refinancement de l'aide, couplé à la suppression de la reconduite automatique mais réalisée sur base d'évaluations effectives ;
 - Que le dispositif ne soit accessible qu'aux structures d'économie sociale d'insertion.
- **Article 60** : Dans son volet subvention majorée, ConcertES plaide pour
 - Que le périmètre des structures pouvant accueillir les bénéficiaires soit strictement limité aux acteurs dont l'insertion et la production de biens et services figurent dans leurs statuts et/ou agréments.
 - Une évaluation obligatoire de la collaboration entre le CPAS et la structure accueillante, cette dernière devant assurer une obligation de moyens pour permettre toute reconduction de la mise à disposition.
- **Impulsion** : Les aides impulsion sont effectives depuis mi-2017. Elles se caractérisent par une très grande simplicité de lecture qui ne permet pas de prendre en compte les différences de situation. ConcertES plaide pour que l'intensité des aides soit modulée en fonction de critères plus détaillés afin que celles-ci aient un plus grand impact pour les personnes les plus fragiles.

10.



.be



FAVORISER L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Les entreprises d'économie sociale disposent de peu de fonds pour pouvoir investir de manière significative dans l'innovation sociale, technologique, technique, ... Or, l'innovation est vitale à la réussite et au développement de l'entreprise.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES plaide pour un financement significatif de l'innovation au sein des entreprises d'économie sociale en créant des fonds dédiés au financement de l'innovation pour les entreprises de l'économie sociale.



11.



.be



REVOIR LA PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA TAXE SUR LE PATRIMOINE DES ASBL

En matière fiscale, le gouvernement fédéral a pour projet de réviser la taxe sur le patrimoine des ASBL. Si la frange exonérée d'impôt voit son plafond se relever, le taux de taxation dès le plafond de 250.000€ atteint augmente fortement. Les conséquences seront lourdes pour les ASBL, particulièrement celles qui sont propriétaires du bâtiment qu'elles affectent à leur action.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES demande que soit généralisée l'exemption qui touche les bâtiments de l'enseignement aux bâtiments de toutes les ASBL reconnues par les pouvoirs publics pour leur action au service de la population.



12.



.be



SOUTENIR LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La nécessité et l'urgence de la transition écologique, soulignées une fois de plus dans le dernier rapport¹ du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié le 20 mars 2023, ont motivé l'adoption de différentes orientations stratégiques et politiques à différents niveaux de pouvoir telles : les objectifs de développement durable de l'ONU, le Green Deal européen, le Transition Pathway on Proximity and Social Economy de la Commission européenne, le Plan National Energie-Climat, les Plans Climat communaux, ...

Les entreprises d'économie sociale jouent un rôle crucial dans la transition écologique par leurs valeurs, leur proximité et la place centrale qu'elles accordent à l'humain au centre de leurs stratégies et de leurs préoccupations, dans le respect des limites des ressources de la planète.

De nombreuses entreprises d'économie sociale sont actives dans le secteur de l'énergie renouvelable et de l'économie circulaire. Diverses initiatives émanant de l'écosystème de l'économie sociale innovent également par la création de communautés d'énergie, de circuits courts alimentaires, ... Toutes ces activités contribuent à la transition.

Diverses mesures sont cruciales pour accompagner l'ensemble des entreprises d'économie sociale, tous secteurs confondus, sur le chemin de la transition écologique

¹ IPCC_AR6_SYR_LongerReport.pdf

NOS PROPOSITIONS

ConcertES demande aux Gouvernements régionaux et fédéral de poursuivre et intensifier le déploiement d'un cadre d'accompagnement à la transition des entreprises de l'économie sociale afin de soutenir le rôle d'accélérateur et de moteur de la transition verte des acteurs de l'économie sociale.

Nous proposons d'/de :

- Inspirer et accompagner les structures d'économie sociale en matière d'énergie et d'économie circulaire et faciliter leur accès aux financements comme les autres entreprises ;
- Accompagner les entreprises d'économie sociale dans des audits d'énergie, d'isolation de bâtiments, de mobilité et d'achats en mettant à leur disposition des Eco-Conseillers et Eco-Conseillères ;
- Lever les freins d'accès au financement de la rénovation du parc immobilier des associations et des entreprises d'économie sociale en vue de l'amélioration de son efficacité énergétique en offrant des services combinés :
 - par le financement d'un diagnostic énergétique du bâtiment permettant d'identifier et d'estimer les travaux d'économie d'énergie prioritaire ;
 - par le soutien des acteurs de la finance solidaire afin qu'ils puissent proposer des crédits à taux réduit pour la transition énergétique de ces bâtiments ;
 - en favorisant les opérations de groupement d'achats des entreprises d'économie sociale pour l'achat de produits durables ou décarbonés.

- Encourager et mettre en œuvre des facilités de crédit à taux réduit pour des investissements en matière de rénovation et d'isolation des bâtiments des entreprises d'économie sociale ;
- Aider les entreprises d'économie sociale à bénéficier de services de mobilité inclusive pour leurs travailleurs et travailleuses et accompagner les initiatives en matière de mobilité active et soutenable (financement ou co-financement de l'acquisition de moyens de transport décarbonés pour le personnel et les livraisons auprès des clients/bénéficiaires) ;
- Informer et faciliter l'accès aux multiples possibilités de financements européens soutenant des démarches de transition (Green transition, digital transition, le programme InvestEU, ...) ;
- Faciliter la montée en compétences des agences-conseil dans l'accompagnement à la transition environnementale pour les acteurs de l'économie sociale ;
- Permettre l'accompagnement des structures de l'économie sociale par les agences-conseil dans la prise en compte des enjeux environnementaux dans leur modèle économique par des aides spécifiques. ConcertES invite le gouvernement fédéral à soutenir le développement des dispositifs économie sociale en activant les leviers qui demeurent en sa possession (fiscalité et cadre social notamment), et ce en complémentarité et en collaboration avec les Gouvernements régionaux.



13.



.be



AUTORISER LE VOLONTARIAT DANS LES COOPÉRATIVES AGRÉÉES ENTREPRISE SOCIALE

Des dizaines de coopératives d'économie sociale ne sont pas en mesure de pouvoir salarier une ou plusieurs personnes pour réaliser les missions ou les tâches de gestion de l'entreprise. Elles recourent dès lors à l'aide de leur communauté de coopérateurs pour effectuer ces tâches. Ce faisant, elles encourent des risques en se mettant en porte-à-faux par rapport aux dispositions légales actuelles.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES, tout en affirmant la primauté du salariat, soutient la création d'une disposition légale autorisant le volontariat dans les coopératives agréées «entreprise sociale», comme c'est le cas pour les asbl, dont elles se rapprochent par leur finalité («le but principal de la société est, dans l'intérêt général, de générer un impact sociétal positif pour l'homme, pour l'environnement ou pour la société»), et par les règles qui limitent strictement la distribution du profit aux associés.



14.



.be



CRÉER UN CHÈQUE « ÉCONOMIE SOCIALE »

En Région wallonne comme en Région de Bruxelles-Capitale, plusieurs appels à projets 'Bourses coopératives' ont été dernièrement lancés. Ces appels ont remporté un franc succès, les autorités régionales recevant de nombreux dossiers de candidature. Cela démontre un réel intérêt pour l'entrepreneuriat coopératif et l'économie sociale.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES propose la création d'un dispositif structurel de soutien à l'entrepreneuriat, via un chèque « économie sociale » destiné à soutenir l'entrepreneuriat social. Ce chèque devrait permettre de soutenir les porteurs de projet dans leur phase de pré-crédation (financement d'une étude de faisabilité par les Agences-Conseil en ES) et de création (financement du porteur ou d'un coordinateur du projet pendant un an) et de changement d'échelle / diversification / transformation.



15.



.be



SOUTENIR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

L'évaluation de l'impact social est un enjeu majeur pour les entreprises d'économie sociale. Venant répondre à des besoins sociaux, en complément parfois des politiques publiques, ces entreprises cherchent à prouver les effets et les conséquences de leurs activités et pratiques sur leurs bénéficiaires, usagers ou clients. L'impact permet de dépasser le cadre limitant d'une mesure de résultats ou de performance sociale qui ne visible pas forcément les spécificités de l'économie sociale et surtout risque d'induire standardisation et normalisation.

Une évaluation d'impact mobilise de multiples parties prenantes : travailleurs, bénévoles, co-opérateurs, bénéficiaires, etc. Elle favorise la compréhension des processus et leur adéquation aux besoins du territoire et des populations, dans une visée prospective interne d'amélioration des pratiques, une visée stratégique pour l'avenir de leur organisation, une visée politique vers une transformation sociale. Une évaluation de l'impact social est dès lors un processus long, spécifique à chaque entreprise d'économie sociale, nécessairement coconstruit avec ses parties prenantes et intégrant un volet qualitatif et quantitatif. Un accompagnement externe s'avère crucial pour soutenir l'entreprise dans cette démarche. Cette approche favorise le développement de démarches qualifiées propres à l'économie sociale tout en permettant, le cas échéant, de visibiliser son action et son identité propre.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES invite les pouvoirs publics à créer des bourses ou des chèques 'Impact social' destinés aux entreprises d'économie sociale, afin de leur permettre l'appui d'un accompagnateur formé aux méthodes spécifiques mobilisant des parties prenantes multiples, pour évaluer leur impact et, in fine, s'adapter et répondre aux besoins sociaux et sociétaux évolutifs, émergents, peu ou mal satisfaits du territoire sur lequel elles agissent.

16.



.be



STIMULER L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL DANS L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

ConcertES constate que depuis plusieurs années très peu de nouvelles entreprises d'insertion sont créées. Sans être en mesure de pouvoir en préciser les causes, ConcertES déplore cette situation alors que les bénéficiaires visés par ces entreprises sont toujours aussi nombreux.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES invite les autorités publiques à se reposer, entre autres, sur les études « Avenir des EI » et « Horizons » pour stimuler la création d'entreprises d'insertion via, par exemple, l'octroi de bourses, un programme d'accompagnement spécifique, des appels à projets.



17.



.be



REVALORISER LES AGRÉMENTS DES COOPÉRATIVES

Aujourd'hui il existe au niveau fédéral deux agréments accessibles aux coopératives : l'agrément auprès du Conseil National de la Coopération et l'agrément comme entreprise sociale. Force est de constater que peu de coopératives font appel à ces agréments alors que, dans les faits, elles rencontrent toutes les conditions d'éligibilité. Il semble que ces agréments attirent peu par manque d'attractivité et d'avantages liés.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES plaide pour une revalorisation de l'agrément auprès du Conseil National de la Coopération et de l'agrément comme entreprise sociale. Cette revalorisation se déclinerait de la manière suivante :

- Augmentation des avantages liés à ces agréments (ex : subsides/aides majorées, ...) ;
- Exonération d'impôt, dans le chef des coopératives agréées comme entreprise sociale, de la partie des bénéfices mis en réserves impartageables, c.à.d. affectée à des capitaux propres définitivement indisponibles ;
- Appels à projets dédiés aux coopératives agréées auprès du Conseil National de la Coopération et/ou comme Entreprise sociale.



18.



.be



REVALORISER L'AGRÉMENT ENTREPRISE SOCIALE ET DÉMOCRATIQUE

A Bruxelles, la Région a créé l'agrément Entreprise Sociale et Démocratique (ordonnance du 23 juillet 2018). Force est de constater que peu de coopératives ou associations font appel à cet agrément alors que, ici encore, elles rencontrent toutes les conditions d'éligibilité. Cet agrément attire peu par manque d'avantages liés.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES plaide pour une revalorisation significative de l'agrément bruxellois Entreprise sociale et démocratique. Cette revalorisation se déclinerait de la manière suivante :

- Augmentation des avantages liés à cet agrément (ex : subsides/aides majorées, ...) ;
- Octroi automatique de l'agrément Entreprise Sociale et Démocratique pour les entreprises d'économie sociale bruxelloises agréées auprès du Conseil National à la Coopération et/ou agréées comme Entreprise sociale ;
- Lancement d'appels à projets dédiés aux entreprises bruxelloises agréées Entreprise Sociale et Démocratique.

19.



.be



CONSERVER LA PHILOSOPHIE/L'APPROCHE INITIALE DES PROJETS TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

La Région wallonne vient de soutenir, pour une durée limitée, 15 projets innovants « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Ces projets proposent une nouvelle voie/méthodologie pour l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi via la signature d'un contrat de travail CDI. A Bruxelles, le projet est au cœur de la nouvelle série de « contrats de quartier durable ». Le ministre fédéral de l'emploi dit vouloir soutenir de telles initiatives et a travaillé durant cette législature à l'élaboration d'un avant-projet de loi les vidant d'intérêt et de sens.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES insiste pour que l'approche des projets et future loi relatifs au « Territoire zéro chômeur de longue durée » respecte les principes qui sont au cœur du dispositif à savoir: (1) l'articulation positive entre les besoins du territoire et les ressources des personnes privées durablement d'emploi, (2) la garantie d'un contrat de travail à durée indéterminée pour le bénéficiaire et (3) le pouvoir d'agir des travailleurs par la création d'entreprises dédiées.

ConcertES estime également important :

- De garder le dispositif TZCLD accessible uniquement à des entreprises d'ES dont la finalité sociale fait partie de l'ADN ;
- D'ancrer dans les modèles d'entreprise TZCLD, des modèles de participation des travailleurs et parties prenantes ;
- De veiller à une construction en complémentarité avec les dispositifs existants et pas en concurrence avec les activités existantes ou futures des entreprises sociales du territoire ;
- De privilégier les approches collectives en partant des groupes d'entreprises d'ES existants ou de collaborations entre ces entreprises qui portent collectivement, différents types de projets d'insertion socio-professionnelle tout en favorisant l'ancrage territorial par une concertation avec les acteurs locaux dans et hors ES ;
- De prévoir des moyens pour l'encadrement, l'accompagnement social et la formation des travailleurs ;
- De favoriser un cadre d'emploi de qualité et durable et de s'adresser à un public réellement éloigné du marché du travail et privé durablement de l'emploi, tel que prévu au cœur du dispositif ;
- Que soient résolues les difficultés potentielles quant à la commission paritaire ;
- Que soit portée une grande attention à la construction des expérimentations (et plus tard au dispositif TZCLD) par rapport au cadre européen et au respect des règles de concurrence, en portant attention à ne pas privilégier le 'de minimis', ce qui empêcherait de nombreuses entreprises sociales de s'inscrire dans le processus ;
- D'utiliser les forces des dispositifs qui existent déjà au sein de l'écosystème.
- De permettre de répondre réellement aux besoins du territoire en partant des travailleurs et de leurs compétences.

20.



.be



SOUTENIR LA DIGITALISATION DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Aujourd'hui, que ce soit par manque de connaissance, de temps ou de moyens, de nombreuses entreprises d'économie sociale négligent les solutions digitales qui pourraient renforcer leur finalité sociale.

Le projet DigitalEES, par son accompagnement au changement, a démontré un réel intérêt des entreprises d'économie sociale pour la mise en œuvre d'un projet de digitalisation. L'appel aux bourses de digitalisation a rencontré une importante demande qui traduit un besoin grandissant pour ces entreprises de financer de tels processus.

Le EU Pact for Skills et le Transition Pathway on Proximity and Social Economy soulignent l'importance de la formation (upskill et reskill) des travailleurs de l'économie sociale. La Commission européenne encourage dès lors les Etats membres et les Régions à développer le soutien à la formation en matière digitale (connaissances, compétences et outils).

NOS PROPOSITIONS

ConcertES plaide pour un soutien des pouvoirs publics à la digitalisation des entreprises d'économie sociale, au moyen de bourses par exemple.

Ce soutien se décline à travers trois dimensions : l'accompagnement technique et managérial au processus de digitalisation, l'accès et la formation des publics cibles/travailleurs de l'ES, et le financement de solutions et d'outils numériques adéquats.

21.



.be



CRÉER UN DISPOSITIF D'EXPÉRIMENTATION POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

Il arrive que des projets innovants portés par des collectifs de citoyens ou d'entreprises d'économie sociale ne puissent voir le jour car certaines dispositions légales leur constituent un frein. Afin de permettre l'innovation sociale et environnementale et de répondre à des besoins sociaux émergents, nous demandons aux autorités de prévoir un cadre pour la mise en test de projets innovants nécessitant une dérogation temporaire à certaines barrières juridico-administratives, et d'y inclure une évaluation multi-focale des expérimentations au terme de leur mise en oeuvre.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES invite les autorités publiques à adopter un dispositif unique d'expérimentation permettant à des projets d'économie sociale particulièrement innovants et se heurtant à des obstacles juridiques, de pouvoir être testés et évalués. Ce dispositif devrait inclure un comité de sélection chargé de recevoir les projets, de les valider, de les accompagner et de les évaluer.



22.



.be



INSCRIRE UN AXE « MOBILITÉ » DANS LES POLITIQUES D'ÉCONOMIE SOCIALE

De nombreux acteurs de l'économie sociale actifs dans les secteurs de la mobilité, de l'insertion socio-professionnelle et de l'action sociale posent le constat des importantes inégalités d'accès à la mobilité frappant les publics éloignés de l'emploi.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES demande de :

- ◆ Commander/Réaliser des recherches sur les perspectives socio-économique d'une économie sociale de la mobilité.
- ◆ Mobiliser les incubateurs d'économie sociale (iES ! et Coopcity) et les agences-conseil en économie sociale pour accélérer la création de services de mobilité inclusifs ;
- ◆ Renforcer l'accès aux zonings industriels avec des moyens de mobilité douce ;
- ◆ Rendre la mobilité accessible aux personnes à mobilité réduite.



FINANCER

23.



.be



RÉVISER LE FONCTIONNEMENT DES SUBVENTIONS PUBLIQUES ACCORDÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE DISPOSITIFS D'ÉCONOMIE SOCIALE

Aujourd'hui, plusieurs dispositifs d'économie sociale bénéficient de subventions régionales. Force est de constater que ces subventions, bien qu'essentielles aux missions des entreprises, ne répondent pas entièrement à leurs besoins.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES souhaite une révision des subventions destinées aux dispositifs d'économie sociale et prévoyant :

- Un financement pluriannuel qui permet le déploiement d'une stratégie à long terme ;
- Une liquidation des subventions qui respecte le calendrier prévu dans les textes ou les arrêtés de subventionnement, de manière à limiter le recours intempestif au crédit de trésorerie, dont les frais ne sont pas éligibles ;
- Une indexation automatique des subventions, limitant une fragilisation des entreprises dans un contexte de forte inflation ;
- La prise en compte dans le subventionnement de frais de fonctionnement ainsi que de frais de recherche et développement dans des proportions mieux alignées sur la réalité des entreprises.

24.

FINANCER LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE PAR L'ÉPARGNE CITOYENNE



.be



Aujourd'hui deux constats s'imposent :

- D'une part, nous sommes de plus en plus nombreux à faire évoluer nos modes de vie afin de soutenir un modèle de société plus respectueux de la planète et de ses habitants. L'argent étant un puissant moteur de changement, de très nombreux citoyens veulent donner du sens à leur épargne et la mettre à disposition de projets utiles pour la société ;
- D'autre part, les entreprises d'économie sociale rencontrent des difficultés objectives pour se financer. Les banques classiques se montrent souvent réticentes à leur accorder leur confiance et à répondre à leur besoin de financement.

Il est dès lors souhaitable de favoriser la mobilisation de fonds citoyens pour soutenir la création et le développement des organisations d'économie sociale. Le dispositif du tax shelter actuel présente des limites en termes de maturité des entreprises ou de secteur d'activité qu'il y aurait lieu de lever pour les entreprises d'économie sociale.

NOS PROPOSITIONS

Afin de combiner utilement les besoins de solution de financement des entreprises d'ES et la volonté des citoyens de donner du sens à leur argent, ConcertES propose de mobiliser l'épargne citoyenne de différentes manières :

- Un Tax shelter élargi pour les coopératives agréées comme entreprise sociale : faire bénéficier d'un incitant fiscal tout investissement (prise de capital) citoyen dans une coopérative agréée comme entreprise sociale, quel que soient la maturité ou le secteur d'activité. Ceci tout en veillant à revoir les conditions de sortie du capital pour empêcher les comportements opportunistes et pour assurer la pérennité des investissements ;
- Créer un compte d'épargne solidaire réglementé qui permettrait à tout citoyen de donner du sens à son argent. Les fonds de ce compte d'épargne solidaire devraient être affectés par les organismes bancaires au financement des entreprises de l'économie sociale, définies sur base de critères objectifs et précis. Les intérêts générés par ce compte pourraient faire l'objet de dons défiscalisés aux entreprises d'économie sociale ou aux ASBL ;
- Faire bénéficier du même incitant fiscal les obligations souscrites par des citoyens dans des ASBL employeuses ;
- Soutenir l'investissement citoyen dans les coopératives de finance solidaire en Wallonie par un incitant fiscal de type www.investcoop.brussels/fr/.

25.



.be



INCLURE LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE ET ASBL DANS LES AIDES AUX ENTREPRISES

Les chèques-entreprises et primes régionales sont uniquement accessibles aux PME. Depuis la réforme du Code des sociétés et des associations, les ASBL peuvent pourtant mener une activité marchande. Malgré cette évolution, mis à part quelques récentes exceptions, ces aides économiques restent inaccessibles aux ASBL.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES plaide pour un élargissement des critères d'accès des différents chèques-entreprises wallons et primes bruxelloises aux ASBL et coopératives d'emploi, ainsi qu'aux entreprises d'économie sociale de grande taille (en dehors des critères PME).

ConcertES souhaite également que les futurs appels à projets lancés par les Régions, favorisent des projets sociaux, solidaires et/ou environnementaux.



26.

MAINTENIR LE TAUX RÉDUIT DE TVA POUR LES ORGANISMES À CARACTÈRE SOCIAL



.be



Aujourd'hui, en Belgique, les consommateurs bénéficient d'un taux de TVA réduit à 6% pour l'acquisition de certains biens ou services proposés par des entreprises à caractère social. Ainsi, par exemple, les Ressourceries et autres entreprises de réutilisation dont les magasins permettent à la population de s'équiper complètement en mobilier, électroménager, accessoires pour la maison, matériel IT, mais aussi de s'habiller à prix réduits.

L'Europe demande aux Etats membres de réformer leur législation relative aux taux réduits de TVA. Dans le cadre des réformes fiscales annoncées, il existe un risque que ce taux réduit de TVA soit supprimé ou soit revu à la hausse pour les entreprises à caractère social. Or l'application de ce taux réduit de TVA permet aux citoyens plus vulnérables d'acquérir des biens et services produits par des entreprises vertueuses sur le plan social et environnemental. Il convient de maintenir ce taux réduit pour les biens et services des organismes à caractère social.

Outre ce maintien, il convient aussi de revoir, sur certains points, les conditions de ce taux réduit. Ainsi, la législation actuelle fait toujours référence à une liste d'agréments obsolètes pour ces organismes à caractère social. Il y a lieu d'actualiser cette liste et de l'étendre aux nouveaux agréments régionaux.

D'autre part, le taux réduit de TVA de 6% ne s'applique aujourd'hui qu'aux biens acquis gratuitement par les organismes à caractère social. Or ceux-ci négocient régulièrement avec des entreprises qui entendent se débarrasser de biens devenus obsolètes et qui ont la possibilité, pour ce faire, de procéder à une réduction de valeur. Les organismes à caractère social achètent donc les biens souvent à l'euro symbolique, les protégeant d'une inutile destruction. La possibilité pour les organismes à caractère social d'appliquer un taux de TVA à 6% est dès lors perdue. Par ailleurs, de nombreux obstacles matériels dans la gestion des flux rendent illusoire l'application de taux différenciés. Cette situation constitue un frein majeur à la récupération des biens dans le cadre de l'économie circulaire ; il convient de le supprimer.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES souhaite que le taux réduit de TVA de 6% soit maintenu pour les organismes à caractère social.

ConcertES souligne l'importance de mettre à jour la liste des agréments qui permettent aux organismes d'être reconnus comme organisme à caractère social.

ConcertES plaide pour que, de manière automatique, tout nouvel agrément régional d'organisme à caractère social soit inclus dans la législation relative aux taux réduits de TVA.

ConcertES soutient que le taux réduit de TVA à 6% s'applique également aux biens acquis à titre onéreux par les organismes à caractère social.

27.



.be



CLARIFIER LES AIDES D'ÉTAT ET REVOIR LE PLAFOND DES AIDES DE MINIMIS

Au niveau européen :

En décembre 2021, dans son plan d'actions pour l'économie sociale, la Commission européenne identifiait les aides d'état comme levier susceptible de créer un environnement propice à l'essor de l'économie sociale. La recommandation du Conseil de juin 2023 s'aligne sur cette vision en enjoignant les Etats membres à s'emparer du large champ offert par les réglementations en matière d'aides d'état pour soutenir l'économie sociale. Lors de la consultation qui a précédé cette recommandation, de nombreux contributeurs ont insisté sur la nécessité d'adapter le cadre actuel pour en faire un instrument spécifique dont bénéficieraient pleinement les entreprises d'économie sociale. La révision, en cours, du Règlement de minimis n°360/2012 relatif aux SIEG est un moment particulièrement propice pour mener à bien cette réforme.

NOS PROPOSITIONS

Afin d'assurer un traitement différencié des entreprises d'économie sociale et de permettre ainsi leur développement, ConcertES s'aligne notamment sur l'avis du Comité Economique et Social Européen du 27/04/2023 et invite la Commission européenne à :

- Augmenter substantiellement le plafond des aides de minimis ;
- Donner une définition de la notion de « marge bénéficiaire raisonnable », qui établirait une différenciation en faveur des entreprises de l'économie sociale, dont les marges économiques sont liées à une finalité sociale et réinvesties dans leurs activités statutaires, produisant des retombées sociales positives.

ConcertES invite également la Commission à s'assurer que les Etats membres disposent effectivement des informations suffisantes pour être en mesure d'utiliser efficacement l'ensemble des cadres relatifs aux aides d'état au bénéfice de l'essor de l'économie sociale.

27.



.be



CLARIFIER LES AIDES D'ÉTAT ET REVOIR LE PLAFOND DES AIDES DE MINIMIS

Au niveau régional :

Bon nombre d'entreprises d'économie sociale, et particulièrement celles qui prestent des services à destination de publics vulnérables, relèvent de la définition européenne de prestataire de SIEG. Cependant, la Commission laisse les Etats membres libres de définir le périmètre qu'ils donnent à cette définition. Il en résulte régulièrement une situation confuse et floue, dans laquelle les entreprises sont peu, voire pas, informées, et ne peuvent définir de quel cadre elles ressortent. De plus, la situation devient particulièrement problématique lorsque le pouvoir public concerné multiplie le recours aux aides de minimis, contraignant de facto les prestataires à une autolimitation de leurs services, alors même qu'ils sont considérés comme relevant de l'intérêt général par le pouvoir public pour lequel ils agissent en délégation.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES invite les pouvoirs publics à une clarification des cadres relatifs aux aides d'état à destination des entreprises d'économie sociale qu'ils soutiennent. Nous insistons également sur les multiples possibilités de recours à d'autres cadres clairs et sécurisés que les aides de minimis, tels la Décision 2012/21/UE de la Commission du 20 décembre 2011 ou, dans certaines circonstances, le Règlement général d'exemption par catégorie (Règlement n° 651/2014).

28.



.be



ORIENTER LES AIDES ÉCONOMIQUES VERS LES ENTREPRISES VERTUEUSES

Dans le cadre de l'actuelle Shifting Economy, la Région de Bruxelles-Capitale est en pleine réflexion sur les critères d'éligibilité des entreprises qui pourront à l'avenir bénéficier des aides économiques régionales. La Wallonie continue encore aujourd'hui à soutenir tous types d'entreprises, sans exclusion au regard de critères sociétaux, environnementaux et durables.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES plaide pour que, dès demain, les aides publiques ne soient plus accessibles qu'à des entreprises répondant de manière concrète et démontrable à des normes ambitieuses sur le plan social et environnemental, ou engagées activement dans des processus de transformation visant à les rencontrer de manière concrète et démontrable dans un délai défini.

ConcertES demande aux Gouvernements d'aller au plus loin dans leur vision de l'accessibilité des aides en prenant la définition d'entreprises d'économie sociale comme base de son accessibilité.



29.

SIMPLIFIER LES FINANCEMENTS EUROPÉENS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE



.be



En Europe, il existe plusieurs types de fonds permettant le développement de projets innovants et leur financement, en ce compris pour des entreprises d'économie sociale. Force est de constater que l'accès à ces fonds reste compliqué, peu lisible, peu accessible aux entreprises d'économie sociale. Les dossiers de candidature sont très lourds et leur traitement fort long. Le reporting lié à l'octroi de ces fonds paraît parfois disproportionné par rapport à la taille des projets des entreprises. Le contrôle des dépenses éligibles jusqu'à 5 à 7 ans après la fin des projets crée une insécurité juridique et financière conséquente pour les entreprises.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES plaide pour un assouplissement/allègement des dossiers de candidature aux fonds européens. ConcertES demande que les obligations de reporting soient revues en concertation avec les entreprises d'économie sociale. ConcertES demande que l'Europe poursuive ses efforts de communication et d'information sur ces fonds auprès des acteurs de terrain (notamment en développant la nouvelle plate-forme Social Economy Gateway qui a été lancée en juin 2023), tout en étant attentive à une simplification des processus d'octroi et de contrôle de ces aides.



30.



.be



CRÉER UN AGRÉMENT POUR LES COOPÉRATIVES D'EMPLOI ET DE TRAVAILLEURS

De nombreux entrepreneurs trouvent le statut d'indépendant trop isolé, peu sécurisant et compliqué. Ce sentiment est aujourd'hui encore renforcé par les crises successives de ces dernières années.

Depuis 2005 en Belgique, les coopératives d'emploi proposent une modalité originale d'organisation de l'entrepreneuriat au sein d'un espace juridique commun où loger leurs activités. Grâce à un accompagnement économique, social et humain, elles permettent à l'entrepreneur de se centrer sur son métier. Tout en conservant leur autonomie de développement, ils peuvent s'appuyer sur un système simple, sécurisant et solidaire et ainsi pérenniser leur activité.

L'originalité de la coopérative d'emploi repose sur le fait qu'elle offre un statut d'entrepreneur-salarié basé sur une subordination volontaire. Néanmoins, tous les entrepreneurs sont aussi associés à la gouvernance démocratique par leur participation aux assemblées générales.

Ce modèle qui s'inscrit dans les valeurs portées par l'économie sociale permet aujourd'hui d'accompagner plus de 200 entrepreneurs à Bruxelles et en Wallonie.

En France, c'est plus de 12.000 entrepreneurs qui ont choisi d'entreprendre dans l'une des 155 coopératives d'activités et d'emploi reconnues grâce au cadre juridique précisé et sécurisé par la loi de juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES plaide pour une reconnaissance du modèle des coopératives d'emploi par le biais d'un agrément qui confirmerait le but social d'insertion socio-professionnelle par l'autocréation d'emploi, dans un cadre de développement durable qui place l'économie au service de l'homme et de la solidarité et qui privilégie l'économie sociale et solidaire comme alternative à une économie dominée par la finalité de profit.

L'agrément confirmerait le mode de fonctionnement coopératif qui respecterait les principes suivants :

- Autonomie de l'entrepreneurs dans la gestion de ses activités ;
- Simplicité d'intégration ;
- Sécurité financière et sociale ;
- Solidarité et coopération ;
- Accompagnement adapté aux besoins de chacun.

31.



.be



PERMETTRE AUX ENTREPRENEURS AUTONOMES ET ENTREPRENEURS EN COOPÉRATIVE D'EMPLOI D'ACCÉDER AUX AIDES ÉCONOMIQUES

Souvent, comme pendant la période COVID, l'octroi d'une aide est basé sur le numéro d'entreprise et les codes NACE associés. Or, la nature même de la coopérative d'emploi est de regrouper sous une seule entité juridique (un seul numéro d'entreprise) plusieurs activités.

Ne disposant pas d'un cadre juridique propre, le statut d'entrepreneur-salarié ou entrepreneur autonome en coopérative d'emploi ne peut bénéficier directement de certaines aides économiques.

Ainsi, l'absence de reconnaissance des entités économiques autonomes les prive des dispositifs de soutien car :

- Seule l'entité juridique partagée est reconnue légalement ;
- Seul l'agrégat du chiffre d'affaires de l'ensemble des entités autonomes est pris en compte ;
- Les chiffres d'affaires cumulés étant plus conséquents, les seuils pour accéder aux aides sont très souvent dépassés ;
- Des critères d'éligibilité comme le code NACE de l'entreprise ne disent rien sur le secteur d'activité des entités autonomes qui, elles, sont actives dans des secteurs d'activités très variés.

Etonnamment, l'innovation sociale, économique et démocratique qu'elles génèrent est la cause de cette exclusion. Alors même que les déclarations de politiques régionales évoquent ces nouveaux modèles d'entreprises innovants et veulent les soutenir.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES plaide pour une reconnaissance du statut d'entrepreneur autonome et/ou entrepreneur-salarié au sein de coopérative d'emploi agréée (voir infra point 30) qui permettrait d'y faire référence dans les modalités d'octroi des aides économiques.



32.



.be



ELARGIR LES CRITÈRES DES INSTRUMENTS FINANCIERS PUBLICS DESTINÉS AUX COOPÉRATIVES D'ÉCONOMIE SOCIALE

En Wallonie et à Bruxelles, il existe des instruments financiers publics offrant un ensemble de solutions financières qui viennent soutenir la création et le développement des coopératives d'économie sociale dans leur levée de fonds. En Wallonie, le dispositif permet d'intervenir en fonds propres et/ou via l'octroi de prêts (ordinaires, subordonnés, convertibles).

Ces deux dispositifs financiers ont démontré toute leur pertinence et utilité. Toutefois ils présentent des limites d'intervention (200.000 €/coopérative en Wallonie et 250.000 €/coopérative à Bruxelles) qui ne permettent pas de soutenir financièrement les coopératives à haute intensité capitalistique.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES demande aux autorités régionales de revoir les plafonds des dispositifs financiers destinés aux coopératives d'économie sociale afin de pouvoir soutenir des projets coopératifs ambitieux et permettre aux coopératives d'économie sociale de changer d'échelle.



33.



.be



CRÉATION D'UN FONDS DE CONVERSION DES ENTREPRISES CLASSIQUES VERS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Avec la recherche de sens des citoyens de plus en plus présente et les enjeux environnementaux et sociaux actuels, des entreprises dites classiques s'interrogent sur leur modèle économique et de gouvernance (entreprise à mission, entreprises à impact, ...). Les valeurs portées, vécues par les entreprises d'économie sociale attirent leur attention. L'économie sociale est d'ailleurs déjà une solution mise en avant dans le cas de reprise de l'entreprise par les salariés en SCOP, en alternative à une liquidation pure et simple de la société. Il faut soutenir les entreprises dans cette ingénierie de la transformation d'une entreprise classique vers un modèle d'entreprise d'économie sociale.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES soutient la nécessité de réaffirmer l'ADN des entreprises de l'économie sociale et d'encourager la conversion d'entreprises classiques en entreprises d'économie sociale via la création, dans chaque région, d'un fonds régional de conversion destiné à accompagner cette transformation. Ces fonds constitués d'actifs privés et de fonds publics, permettraient sous forme de prêt, de dispositif de garantie, d'investissement et/ou de participation en quasi-fonds propres, de constituer un véritable levier de pollinisation de l'économie sociale.



34.



.be



EXONÉRER D'IMPÔT LES RÉSERVES IMPARTAGEABLES DES COOPÉRATIVES AGRÉÉES AUPRÈS DU CONSEIL NATIONAL DE LA COOPÉRATION OU AGRÉÉES ENTREPRISE SOCIALE

Les entreprises d'économie sociale peinent à trouver du financement. Afin de leur permettre de s'autofinancer, il y a lieu d'explorer un régime fiscal particulier pour les coopératives agréées auprès du Conseil National de la Coopération ou agréées comme entreprise sociale.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES demande que les coopératives agréées auprès du Conseil National de la Coopération ou agréées comme entreprise sociale voient leurs réserves impartageables exonérées d'impôt. Les réserves impartageables pourraient présenter les caractéristiques suivantes :

- En cours de vie sociale, elles ne seraient pas distribuables ;
- En cas de démission ou d'exclusion, elles ne seraient pas distribuées au coopérateur démissionnaire ou exclu et elles n'interviendraient pas non plus dans la valorisation de la part de retrait ;
- Au moment de la liquidation, elles seraient affectées à des activités économiques et sociales que la société coopérative agréée entend promouvoir.



VISIBILISER



35.



.be



POURSUIVRE LE SOUTIEN À LA VISIBILITÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

La communication a été identifiée par ConcertES comme étant un des vecteurs de développement du mouvement de l'économie sociale.

En 2020, ConcertES a commandité un sondage de notoriété auprès d'un panel représentatif de 1000 Belges francophones, en guise de point de repère pour alimenter un plan stratégique à court et moyen terme. Il en ressort que si l'économie sociale jouit d'une relative bonne notoriété (1 Belge sur 2 en a déjà entendu parler), sa compréhension et l'identification des entreprises qui en font partie laissent fortement à désirer. Un important volet de sensibilisation, mené par ConcertES et W.Alter dans le cadre du Plan de Relance Wallon, est mené jusqu'à fin 2024.

Ce plan d'actions porte deux objectifs. D'une part constituer une compréhension collective simple de ce qu'est l'économie sociale, avec une campagne de communication orientée consommateurs dont le message principal est "L'économie sociale : l'humain avant le profit". D'autre part, des actions de rencontre et de réseautage sont organisées pour favoriser et alimenter le sentiment d'appartenance à un même mouvement auprès des acteurs de terrain. D'autres cibles sont visées, comme les entrepreneurs en herbe et les travailleurs.

Ce travail de visibilité et de réseautage demande des efforts continus dans le temps, pour instaurer une identité de marque forte "Acteurs de l'économie sociale" et asseoir l'économie sociale comme étant une des solutions à la transition dans l'esprit des citoyens.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES et ses membres estiment essentiel, au-delà de 2024, de poursuivre les efforts entrepris, tant à travers des campagnes de communication, que des événements de réseautage entre acteurs, et un travail de "branding" des entreprises faisant partie de l'économie sociale.

ConcertES souligne l'importance de favoriser la montée en compétences et le déploiement d'une communication par les acteurs d'économie sociale en plus d'une approche collective.

36.



.be



VISIBILISER L'ÉCONOMIE SOCIALE PAR LES STATISTIQUES : SOUTIEN À L'OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Depuis que l'Observatoire de l'économie sociale existe, il a permis de visibiliser l'économie sociale en Wallonie et à Bruxelles à travers ses statistiques sur le développement de l'ES en Belgique (nombres d'entreprises de l'ES, emplois créés, secteurs d'activité, ...). Ces statistiques permettent, entre autres, d'appuyer et de planifier les politiques publiques relatives à l'économie sociale, de soutenir la recherche académique ainsi que de répondre aux demandes fréquentes de données provenant d'institutions nationales et internationales.

Le rôle crucial et le besoin en données nationales pertinentes et fiables sont soulignés au sein de nombreuses institutions, notamment dans le plan d'actions sur l'économie sociale de la Commission européenne.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES demande que les pouvoirs publics régionaux poursuivent leur soutien à l'Observatoire de l'économie sociale et que toutes les entités fédérées qui utilisent ses données directement ou indirectement (à travers la communication de statistiques à l'international) contribuent à son financement.

Au niveau européen : ConcertES demande la création d'un observatoire européen de l'économie sociale qui regrouperait les données et les statistiques des observatoires des différents États membres (et de leurs Régions). Cet observatoire européen de l'ES devrait être conçu en collaboration avec les experts (statisticiens, juristes, analystes...) des réseaux de l'économie sociale afin de s'assurer que les données collectées couvrent une définition et un périmètre communs et cohérents de l'économie sociale dans les 27 États membres.

37.



.be



REPOSITIONNER ET RENFORCER LE CONSEIL NATIONAL DE LA COOPÉRATION

Aujourd'hui, les sociétés coopératives peuvent demander deux types d'agrément :

- (1) Un agrément auprès de Conseil National de la Coopération qui garantit qu'elles fonctionnent dans le respect des valeurs et principes coopératifs, et/ou
- (2) Un agrément comme « entreprise sociale » auprès du Ministre de l'Economie. Ne devenant pas de ce fait membres du Conseil National de la coopération, elles ne disposent d'aucun lieu de représentation.

Ces deux agréments, uniquement ouverts aux coopératives, présentent de très nombreux points communs. Il paraît donc logique que le Conseil National de la Coopération soit renforcé et porte la charge des deux types de reconnaissance.

ConcertES plaide pour que le Conseil National de la Coopération devienne l'organe représentatif des coopératives agréées CNC et des coopératives agréées comme entreprise sociale. Cette représentation pourrait s'organiser à travers deux chambres distinctes au sein du CNC qui deviendrait dès lors la coupole commune les réunissant.

En sa qualité d'organe de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale, ConcertES demande de siéger dans la chambre dédiée aux coopératives agréées comme entreprise sociale.

A woman with long brown hair tied in a bun is sitting at a desk, looking at a computer monitor. She is wearing a grey turtleneck sweater. Her hands are on a keyboard and mouse. On the desk, there is a smartphone, a pack of King cigarettes, and some papers. In the background, there are several yellow and black binders on a shelf, a printer, and a blue folder. The text 'ÉDUCUER/ FORMER' is overlaid on the left side of the image.

ÉDUCUER/
FORMER

38.



.be



INSCRIRE ET RENFORCER DANS TOUS LES PROGRAMMES ÉDUCATIFS L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Entreprendre en économie sociale, c'est mener une activité économique plus respectueuse de l'homme et de l'environnement. C'est entreprendre avec des valeurs : gouvernance démocratique au sein de l'entreprise, primauté de l'humain sur le profit, gestion participative des parties prenantes (travailleurs, actionnaires, clients, ...). Force est de constater que l'enseignement de l'économie sociale est quasi absent des programmes scolaires et de formation. Or tout le monde s'accorde pour dire que les changements de société passent par l'éducation.

La Commission européenne dans sa proposition de recommandation encourage les Etats membres à favoriser l'intégration des compétences en matière d'économie sociale et d'entrepreneuriat social dans l'éducation et la formation. Elle leur demande d'y être attentif pour tous les niveaux d'enseignement, en particulier dans les cours d'entrepreneuriat et d'affaires. Elle les invite à donner accès aux étudiants à des programmes d'accompagnement et de mentorat pour les entités de l'économie sociale et les entrepreneurs sociaux.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES propose d'inscrire un programme d'enseignement à l'économie sociale, ses valeurs et principes, son modèle économique, sa gouvernance et la diversité de ses activités dans tous les programmes éducatifs (de l'école maternelle à l'Université).

Et ainsi :

- Dès l'enseignement primaire, encourager les écoles à adopter des méthodes d'apprentissage innovantes basées davantage sur la coopération et l'entraide que sur la compétition et la concurrence entre les élèves ;
- Dans l'enseignement secondaire, inclure l'apprentissage du modèle de l'économie sociale et coopérative au sein des domaines d'apprentissage liés à l'économie, aux sciences humaines et sociales ;
- Dans l'enseignement technique et professionnel, inclure l'apprentissage du modèle de l'économie sociale et coopérative au sein des cours de gestion et d'économie, et proposer systématiquement que les élèves puissent effectuer leurs stages dans des entreprises d'économie sociale ;
- Dans l'enseignement supérieur (universités et hautes écoles) inclure l'enseignement des modèles d'économie sociale dans les cursus de base liés à l'économie, à la gestion et aux sciences humaines et sociales et mettre en place des masters orientés vers l'économie sociale à l'instar du master en gestion des entreprises sociales d'HEC Liège ;
- Dans l'enseignement de promotion sociale et dans les cycles de formation continue, inclure l'enseignement de l'économie sociale dans les cours de gestion.

Enfin, ConcertES plaide pour que les entreprises d'économie sociale soient soutenues pour former leurs travailleurs.euses aux spécificités de l'économie sociale.

39.



.be



PÉRENNISER LES OUTILS FAVORISANT LES LIENS ENTRE LA RECHERCHE ET LE TERRAIN

Les acteurs de l'économie sociale et de la recherche universitaire collaborent étroitement au sein de trois lieux pour partager et coconstruire de manière efficace et pragmatique des connaissances et des outils favorisant le développement des entreprises de l'économie sociale et la réponse à leurs défis quotidiens :

- dans le cadre du projet Escap ;
- à travers les Chaires en économie sociale ;
- dans le cadre de l'Observatoire de l'économie sociale.

Escap a ainsi apporté un état des lieux de l'enseignement en économie sociale, a permis la capitalisation des compétences dans l'accompagnement des entreprises d'économie sociale, a réalisé un recensement d'informations existantes sur une cinquantaine d'entreprises d'économie sociale, structurées autour de la notion de business model, etc. (www.escap.be)

Les titulaires des Chaires en économie sociale, à travers leur travail de recherche et d'enseignement, poursuivent les objectifs suivants: (1) Renforcer la capacité des Universités (ULB, UCLouvain, ULiège et UMONS) à répondre par leurs activités de recherche, d'enseignement et de soutien à l'écosystème, aux questions que soulève la croissance de la thématique de l'économie sociale dans le paysage universitaire et (2) consolider la légitimité des modèles d'entreprises sociales dans le paysage économique, au regard de leur potentiel pour répondre aux défis de notre société.

L'Observatoire fournit des données statistiques sur les entreprises d'économie sociale, données qui viennent nourrir les plaidoyers des entreprises et de leurs fédérations et les décisions et choix politiques (www.observatoire-es.be)

NOS PROPOSITIONS

ConcertES recommande que ces outils (Escap, Chaire et Observatoire) soient pérennisés, que différentes disciplines académiques y soient associées (sociologie, anthropologie, droit, ...) et que les différents Gouvernements concernés les soutiennent financièrement.

40.



.be



SOUTENIR L'ÉMERGENCE D'INITIATIVE D'ÉDUCATION À L'ÉCONOMIE SOCIALE

Depuis quelques années, nous voyons l'émergence d'initiatives de sensibilisation et d'éducation des jeunes et moins jeunes à l'économie sociale et aux enjeux sociétaux contemporains. Déclat en perspectives et l'Université d'été ClimactES sont deux initiatives qui forment, inspirent et promeuvent un autre modèle d'entrepreneuriat, un entrepreneuriat plus juste, solidaire, humain et plus respectueux de notre environnement.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES invite les pouvoirs publics à continuer de soutenir et promouvoir les initiatives d'éducation à l'économie sociale.



41.



.be



FACILITER LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les entreprises d'économie sociale émanent d'initiatives de citoyens ou de coopératives ou d'ASBL qui se réunissent pour mener une activité économique porteuse de sens et de valeurs. Afin de poursuivre ce dynamisme créateur et émancipateur, il y a lieu de cultiver la participation citoyenne.

NOS PROPOSITIONS

ConcertES invite les élus à prendre des mesures qui facilitent la participation et l'engagement citoyen : budget communaux participatifs, référendum des initiatives citoyennes, recours aux pétitions, création de comité de développement local,





Concertation des organisations
représentatives de l'Économie Sociale asbl

Avec le soutien de
la



Wallonie